



Castelnau le lez, le 26 mars 2013

A Monsieur David BELLENCONTRE  
Directeur délégué du CHLM  
Monsieur Jean Marc CABANEL  
Directeur général

Lettre remise contre récépissé

Messieurs les directeurs

Conformément à l'article L 2511-1 du code du travail, les syndicats CGT et FO des centres Nephrocare du Languedoc méditerranée ont décidé de répondre à l'appel des salariés. Face aux bénéfices de l'entreprise et les dégradations des conditions de travail les syndicats CGT et FO appellent à une journée de grève le Jeudi 28 mars 2013 afin d'obtenir satisfaction sur les revendications portant sur les **conditions de travail** :

- **7 IDE (minimum) dont 1 IDE en J pour 24 postes.**
- **4 ASD (minimum) pour 24 postes.**
- **1 ASH (minimum) pour 12 postes, assurant l'hygiène de l'environnement du patient.**
- **Le remplacement systématique, des départs en retraite, des heures de délégation et de réunion, de l'absentéisme dû aux congés, à la maladie, aux accidents de travail, des maladies professionnelles et des formations.**

Nous vous informons par le présent préavis de grève que les salariés suspendront leur travail le jeudi 28 mars 2013 à partir de 6H30 et ce jusqu'au vendredi 29 mars 3H00, ce préavis pourra être reconduit pour une durée illimitée si les revendications ne sont pas satisfaites.

En espérant attirer votre attention sur les problèmes rencontrés qui restent à ce jour sans réponse.

Ce préavis couvre l'ensemble de vos salariés, ce qui implique qu'aucune sanction ne pourra être prise contre un salarié pour fait de grève.

Dans l'attente de négociations,  
Recevez, Messieurs, l'expression de nos bienveillantes salutations.

Délégué Syndical CGT  
LACOSTE Eric

Déléguée syndicale FO  
GINIBRE Marie-Laure